



# Jouets électriques

# CASP 2021

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique européen.

## Champ d'application du produit



**JOUETS ÉLECTRIQUES  
AVEC PILES BOUTONS/  
AUTRES PILES**



**JOUETS ÉLECTRIQUES À  
ENFOURCHER**



**JOUETS ÉLECTRIQUES  
AVEC LASERS/AUTRES  
LUMIÈRES**



**JOUETS  
TÉLÉCOMMANDÉS**

Cette activité s'est concentrée sur les jouets électriques. Les produits ont été testés selon des critères convenus d'un commun accord dans un laboratoire européen accrédité.

## Tests et résultats

**Au total 130 produits ont été testés :**

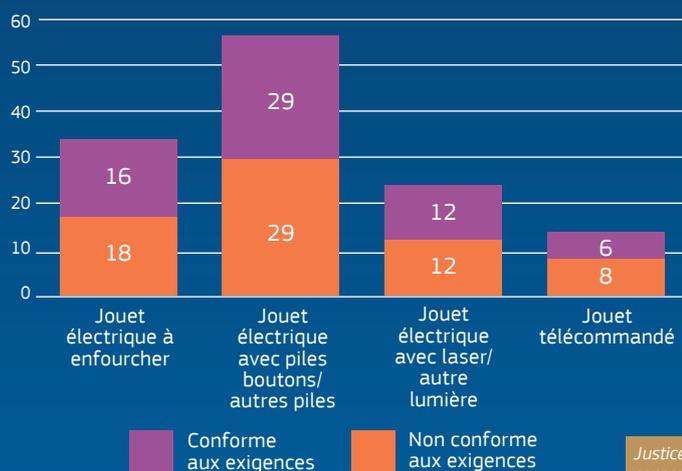
**58** jouets électriques avec piles boutons/autres piles

**34** jouets électriques à enfourcher

**24** jouets électriques avec lasers/autres lumières

**14** jouets télécommandés

**Résultats du contrôle des avertissements, des marquages et des instructions - 52% d'échec**



**25%**  
Non  
conforme aux  
exigences



**75%**  
Conforme  
aux exigences

**22** notifications ont été émises sur Safety Gate.

# Principaux critères de test

Les éléments suivants ont été inclus dans le plan de test:

- une sélection de clauses de la Norme européenne (EN) 62115:2005 + A12:2015 – Spécifications de sécurité électrique pour les jouets qui ont au moins une fonction dépendant de l'électricité, les jouets étant tout produit conçu ou clairement destiné, exclusivement ou non, à être utilisé dans le jeu par des enfants de moins de 14 ans;
- clause 5.1 sur les petits éléments de la norme EN 71-1:2014 + A1:2018 – Sécurité des jouets – Propriétés mécaniques et physiques;
- la teneur en plomb et en cadmium des produits, testée conformément à la directive sur la limitation des substances dangereuses (2011/65/UE) (RoHS2);
- la teneur en phtalates des plastiques souples, testée conformément au règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE 1907/2006) (règlement REACH).

## Principales recommandations

### Avertissements, marquages et instructions.

- Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent les jouets électriques. Ceux-ci doivent être disponibles dans les langues nationales du pays de vente.
- Les jouets électriques doivent porter: le nom et l'adresse du fabricant et de l'importateur – et de la personne responsable dans l'UE; des renseignements qui permettent de s'assurer que le produit peut être identifié et tracé; et des avertissements et des informations de sécurité appropriés pour une utilisation sûre du jouet.

### Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.

- Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les produits sont entièrement conformes à la directive sur la sécurité des jouets (2009/48/CE).
- La norme EN 62115 sur la sécurité des jouets électriques, la directive RoHS2 et le règlement REACH fournissent des solutions techniques fiables que les fabricants peuvent suivre lors de la conception et la production d'un produit pour démontrer leur conformité aux exigences légales obligatoires.

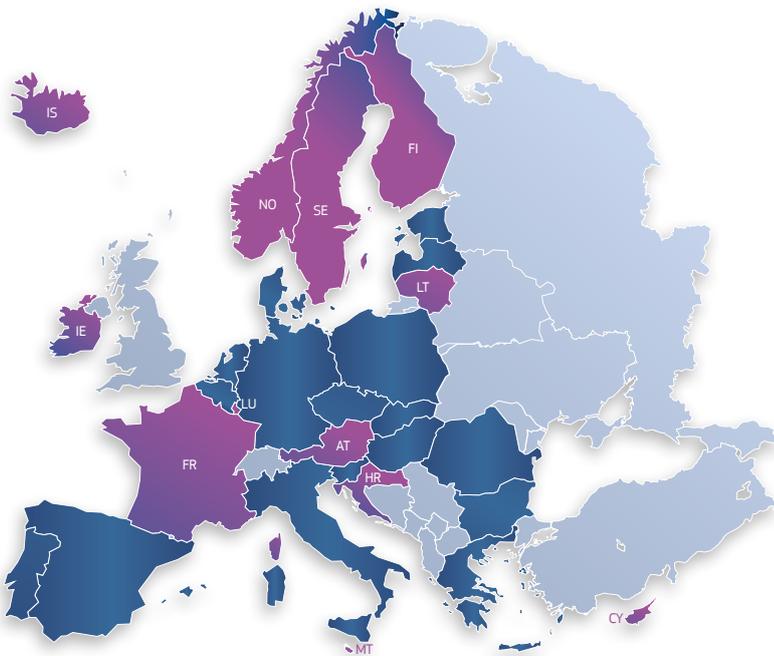
### Signalez les incidents à l'autorité compétente.

Lorsqu'un jouet présente un risque pour la sécurité, les opérateurs économiques ont l'obligation légale d'en informer immédiatement l'autorité nationale compétente de l'État membre dans lequel le jouet a été commercialisé.

### Rappels.

- Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils recevront des informations sur les éventuelles mesures de rappel.
- Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit.
- Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

## Autorités de surveillance du marché participantes



### Autriche

Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs

Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire

### Chypre

Service de protection des consommateurs

### Croatie

Inspection d'État

### Finlande

Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques

### France

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Direction générale des douanes et droits indirects

### Irlande

Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs

### Islande

Autorité du logement et de la construction

### Lituanie

Autorité nationale de protection des droits des consommateurs

### Luxembourg

Département de la surveillance du marché

### Malte

Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation

### Norvège

Direction norvégienne de la protection civile

### Suède

Office national suédois de la sécurité électrique

Agence suédoise des produits chimiques

Plus d'information sur



**CASP2021**  
Activités coordonnées en matière de sécurité des produits